



## PROCÈS-VERBAL DU BUREAU N° 22

Présidence : M. Florian Breguet

### LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

prenant en compte les articles 37 à 48 du règlement du Conseil communal d'Yvonand de mai 2014 ;

valide les commissionnaires suivants pour le préavis 2025/01 (Sécurisation et aménagement en faveur de la mobilité douce au niveau du virage de la Route de Rovray), présidé par le premier membre de l'UDC :

PS	1 <sup>er</sup> membre	Hochstrasser Sylvain
	2 <sup>ème</sup> membre	Kjelberg Ivar
	3 <sup>ème</sup> membre	Guex Aimé
	suppléant	Pilloud Marc
PLR	1 <sup>er</sup> membre	Tschäni Hanspeter
	2 <sup>ème</sup> membre	De Icco Julien
	suppléant	Méan Katia
UDC	1 <sup>er</sup> membre	Rebeaud Pascal
	2 <sup>ème</sup> membre	Messerli Louis
	suppléant	Vermot Hubert

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier